

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
166	Arrêté réglementant la circulation sur la RD131 3route des Côtes d'Arey » située en agglomération	01/12/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 20 novembre présentée par l'Entreprise CONSTRUCTEL – LA VERPILLIERE chargée d'effectuer des travaux de raccordement sur un poteau Télécom,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la route départementale n°131,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la chaussée de la RD131, au droit du 667 route des Côtes d'Arey, est réduite et la circulation est alternée manuellement 1 jour entre le 8 décembre et le 23 décembre 2025.**

La vitesse est limitée à 30km/h, le stationnement et le dépassement sont interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE
- Madame la Directrice Territoriale Isère Rhodanienne

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 1^{er} décembre 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

